

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf
Présents : 54 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 18 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 5 Saint-Flour, après convocation légale en date du 27 juin
Votants : 59 2023, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Joël BRUN, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Gilles BIGOT, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, MME Yolande CHASSANG, MME Bonnie DELEPINE, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Marine NEGRE, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **11 JUIL. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **11 JUIL. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : SOUTIEN A LA CANDIDATURE CLERMONT FERRAND MASSIF CENTRAL, CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2024-2028

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

Vu la candidature officielle de Clermont-Ferrand Massif Central (CMC) à la sélection de la Capitale européenne de la Culture 2028 ;

Rappelant que la présentation des impacts, des bénéfiques et des conditions de participation à la candidature a été présentée à la Conférence des Maires du 16 juin 2023 ;

Considérant que les impacts seraient majeurs pour l'attractivité de notre territoire (tourisme, hôtellerie, restauration, "marque employeur" des entreprises, etc.). Entre cinq et dix euros de retour sur le territoire pour un euro investi ;

Précisant que les bénéfiques directs sur 2024-2028 seraient des actions immédiates :

- la visibilité de notre programmation culturelle à l'échelle nationale et internationale ;
- des appels à projets aux acteurs du territoire ;
- des manifestations sur le territoire ;
- des programmes européens ;
- l'accompagnement et l'ingénierie (formations, réseaux, outils, etc.) ;
- des dispositifs de visibilité : communication locale, régionale et nationale, campagnes publicitaires et affichages, promotion par collectivité dans les réseaux sociaux et les grands salons internationaux, voyages presse dans les collectivités adhérentes, mention des collectivités dans les articles de presse et tous les supports de communication ;
- et des projets complémentaires possibles ;

Rappelant que Clermont-Ferrand Massif Central 2028 propose à la collectivité de s'engager pour la période allant de 2024 à 2028 – soit 5 exercices, pour un budget total de 3 euros par administré sur l'ensemble de cette période (l'équivalent de 0.60 € par administré par année) à partir de 2024 et l'obtention du titre et ce jusqu'à 2028, année du titre ;

Précisant que les Capitales Européennes de la Culture ne sont pas ou peu financées par les budgets culture d'une administration, et qu'il est important pour l'Union Européenne que la contribution liée au projet de Capitale Européenne de la Culture n'impacte pas la trajectoire du budget lié à la culture dans chaque collectivité ;

Considérant que sont proposés à la collectivité pour sa contribution à la capitale européenne de la Culture :

- La labellisation pour valoriser comme jamais une sélection de lieux ou de manifestations soutenues par la collectivité et les faire entrer dans le programme officiel de la Capitale Européenne de la Culture. Ainsi ces événements ou lieux bénéficieront d'une visibilité accrue et internationale et donc d'un afflux de visiteurs européens plus important ;
- Des appels à projets (500 000 euros/2024 et 4 millions/2025-2028) pour des manifestations sur notre territoire ;
- Des manifestations sur notre territoire (sur l'artisanat, compagnie de colportages, mobilité européenne pour les jeunes agriculteurs, etc.) et des projets complémentaires (rendez-vous secrets /actions sur le territoire, proposition d'un pont ou des fontaines à valoriser pour une action visuelle collective à l'échelle du massif sur le patrimoine lié à l'eau et des manifestations thématiques) ;
- Accompagnement sur 5 ans (formation aux administrations et aux acteurs culturels), outils, création d'un réseau jeune public Massif central et d'un observatoire des publics, une billetterie augmentée commune aux acteurs du massif pour offrir une meilleure visibilité et accessibilité à un dispositif de visibilité exceptionnel (promotion, logo, salons de presse, etc.) ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20230703-DELIB2023-184-DE
Date de télétransmission : 11/07/2023
Date de réception préfecture : 11/07/2023

Considérant les 6 propositions de labélisations, dans le cadre des priorités de Clermont-Ferrand Massif Central Capitale Européenne 2028, dont la diversité, la jeunesse et l'itinérance :

1. Des manifestations dans le cadre des génies de la Truyère et de Garabit ;
2. Le festival des Hautes Terres ;
3. La Biennale d'art contemporain « Chemin d'art » ;
4. Le Festival Caillou Costaud ;
5. Les ateliers Jeunesses et Cinéma ;
6. Programmation exceptionnelle du Chœur Santalou et de la Lyre Sanfloraine ;

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 16 juin 2023 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE ET APPORTE son soutien à la candidature Clermont-Ferrand Massif Central Capitale Européenne de la Culture, couvrant l'intégralité du territoire de l'EPCI ;**
- ✚ **APPROUVE la participation de Saint-Flour Communauté à hauteur de 15 000 € par an sur la période 2024-2028 sous réserve de la sélection de la candidature de Clermont-Ferrand Massif Central Capitale Européenne de la Culture qui sera connue au terme de l'année 2023 ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Ghislaine DELRIEU)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,


Celine CHARBIAUD
SAINT-FOUR
COMMUNAUTE
COMMUNALES

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

